

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION 650, RUE GIROUARD OUEST (lot 6 587 574)

Avis public est par la présente donné, par le soussigné, à l'effet que le Comité de démolition de la Ville de Saint-Hyacinthe tiendra une séance publique le **5 mars 2025, à 16 h 30**, à l'Hôtel-de-Ville (salle des arts), située au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*, sur la demande d'autorisation de démolition concernant le bâtiment principal sur lequel est affiché le présent avis, ainsi qu'un bâtiment accessoire sis au :

650, rue Girouard Ouest (lot 6 587 574 du Cadastre du Québec).

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée au greffier de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la façon suivante :

Par courrier ou en personne :
Services juridiques
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 5B2

Par courriel :
juridiques@st-hyacinthe.ca

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors de cette séance publique.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 18 février 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim